



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX

Élections du 4 décembre 2014



## CAP des Attachés des Systèmes d'Information et de Communication (ASIC) 2014-2018

La commission administrative paritaire a pour objectif de défendre au mieux les droits individuels des personnels.

Il est donc essentiel que ce soient des élus formés et motivés qui y siègent, des représentants à l'écoute des préoccupations individuelles de leurs collègues.

À chaque CAP, vos élus CFDT s'attachent à définir clairement, dès le début de leur mandat, les critères précis sur lesquels s'appuieront les **décisions de promotions**, de **mutations** ainsi que les **demandes de détachement**.

Lors de la phase de préparation de la CAP, la CFDT vous invite à remonter vos préoccupations à vos représentants syndicaux. Ils transmettront votre dossier aux élus CFDT qui siègent en CAP, **pour que vos droits soient défendus et vos revendications entendues**.

Il est essentiel d'être écouté en CAP et d'avoir une voix qui pèse dans la balance. Vos élus CFDT **échantent et coopèrent chaque fois que c'est possible avec les élus des autres syndicats** pour définir ensemble les prises de position importantes et les mesures à défendre dans l'intérêt des agents.

### Les valeurs défendues lors des CAP

La CAP est un lieu de dialogue social important où il est question de l'avenir professionnel des personnels ASIC du MAEDI, notamment en termes d'affectation.

**Les affectations doivent être initiées et élaborées par la DRH selon des critères objec-**

**tifs établis et transparents.** Les mêmes principes doivent présider aux décisions de maintien en poste pour une quatrième année.

La CFDT demande **la suppression de la notion récente de «primo-partant»**. En effet, comment les ASIC pourraient-ils être

astreints à une obligation de premier départ en poste en tant qu'adjoint d'un chef de CRASIC alors même que le nombre de ces nouveaux agents dépasse largement celui des postes proposés ? Cette règle impraticable génère de nombreuses dérogations concédées selon



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

des critères occultes et une frustration chez les nouveaux arrivants.

La CFDT rappelle l'importance du **maintien de la carte des CRASIC** validée lors du CTM

des 14 et 15 mai 2014 afin d'éviter la mise en péril de la qualité de service de notre réseau de communication mondial.

## La CAP : un outil de négociation avec l'administration

La CAP permet aussi de dialoguer avec l'administration sur les bienfaits d'une rénovation des statuts du corps des ASIC.

La CFDT demande une rénovation du corps des ASIC, à l'image de ce qui a été fait pour le corps des Secrétaires des Affaires Étrangères (SAE). Ainsi, la CFDT réclame **l'application du protocole JACOB**, qui garantit une revalorisation du 12<sup>ème</sup> échelon du grade d'ASIC, la fusion des deux grades d'ASIC Principal 2<sup>ème</sup> classe et 1<sup>ère</sup> classe, ainsi que la levée des conditions restrictives pour l'accès à l'examen professionnel d'ASIC Principal.

La CFDT reste vigilante à l'évolution du statut dans un cadre interministériel. Au même titre que les cadres généraux, d'Orient, et d'administration, elle se prononce pour **la création**

**d'un cadre d'emploi spécifique aux SIC qui fusionnerait le corps des ASIC et celui des SAE.**

En effet, les nouveaux profils des agents, souvent riches et multidisciplinaires, leur permettent de s'adapter à de nombreux métiers présents au sein du MAEDI et les conduisent légitimement à postuler sur des postes hors DSI en cohérence avec leurs diplômes et expériences professionnelles.

La CFDT propose de faire figurer **les modalités de fonctionnement des astreintes dans le règlement intérieur de la DSI**, lorsque des décisions concernant leur mise en place auront été arrêtées et adoptées suite au dialogue social.

**Plus la CFDT a de voix et de sièges dans les instances de dialogue social,**

**plus elle est légitime dans les revendications qu'elle porte et plus elle a de moyens d'agir**



**AVEC NOUS,  
DONNEZ DE LA VOIX  
À VOTRE VOIX**



**N'oubliez pas !  
Votez par correspondance  
que vous soyez à l'étranger ou à la centrale**